

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	29
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	10
Nombre de votants	39
Date de la convocation	09/03/2023
Certifié exécutoire le	21/03/2023
Date d'affichage	21/03/2023
Envoyé en préfecture le	21/03/2023

Le treize mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle BOURDARIAS Sophie, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEYSSERIE Marc, DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal, LONGUET Jean François.

EXCUSES : BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHABRILLANGES Maurice (donne procuration à COIGNAC Gérard), CHASSEING Daniel (donne procuration à LELIEVRE Carla), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), JAMILLOUX-VERDIER Simone (donne procuration à BONNET TENEZE Véronique), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), ROME Robert (donne procuration à CHEYPE Sandrine), ROUCHEREAU Patrice (donne procuration à LACHAUD Sylvie), RUAL Bernard, (donne procuration à TAVERT Gérard), VIGROUX SARDENNE Josiane (donne procuration à JENTY Philippe).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

39-2023 : Annulation de la délibération 83-2022

La délibération 83-2022 a été annulée et remplacée par la délibération 148-2022 sans que cela ait été clairement mentionnée

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 39 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- D'annuler la délibération 83-2022

Fait à Treignac le 21/03/2023
Le Président Philippe JENTY

